



# Plan de sécurité psychologique



Tous les participants adultes à la formation provinciale sur l'initiative Jeunes champions en matière de la santé mentale et des dépendances (JCSMD) ont un rôle à jouer pour soutenir la sécurité psychosociale des participants. Le présent document fournit une vue d'ensemble des rôles et des responsabilités des personnes nommées comme leader de la sécurité (LS) et leader de la sécurité des élèves (LSE) et du processus qu'elles utiliseront pour appuyer le bien-être des jeunes qui pourraient ressentir de la détresse psychosociale pendant la formation provinciale.

## RÔLES :

1. **Leader de la sécurité (LS) : membres nommés du comité consultatif de l'initiative JCSMD qui ont une expérience officielle en soutien psychosocial.**

★ **Leaders de la sécurité des élèves (LSE) :** personnel scolaire nommé (p. ex., travailleurs social, enseignant, etc.) assistant à la formation avec les élèves.

REMARQUE : le personnel du bureau de santé qui assiste à la formation de l'initiative JCSMD sans que des membres du personnel du conseil scolaire soient présents identifiera un leader de la sécurité des élèves du bureau de santé qui sera chargé d'appuyer les élèves participants pendant la formation centralisée.

## RESPONSABILITÉS DES LEADERS DE LA SÉCURITÉ PENDANT UN INCIDENT :

- ★ Dans les cas où les élèves participants ne sont **pas** accompagnés d'un membre du personnel scolaire, le leader de la sécurité travaille avec le leader de la sécurité des élèves (dans le cas présent, le personnel nommé du bureau de santé) pour fournir un soutien psychosocial aux élèves jusqu'à ce que ceux-ci soient mis en relation avec un soutien externe (p. ex., ambulance, équipe ACT, etc.).
- ★ Dans les cas où un membre du personnel scolaire est présent, le leader de la sécurité agira comme ressource supplémentaire de soutien pour le leader de la sécurité des élèves, mais il ne prendra pas en charge les interventions de soutien psychosocial.
- ★ Assurer immédiatement le suivi des élèves qui quittent soudainement les séances provinciales de formation de l'initiative JCSMD ou qui présentent des signes de détresse (p. ex., larmes, détresse émotionnelle).





## RESPONSABILITÉS DES LEADERS DE LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES :

- ★ Agir comme première personne-ressource sur le site afin d'appuyer les jeunes qui ressentent de la détresse émotionnelle.  
REMARQUE : le leader de la sécurité reconnaîtra l'existence d'un problème et informera le leader de la sécurité des élèves afin qu'il fournisse le soutien requis.
- ★ Évaluer les besoins des élèves et leur capacité à poursuivre la formation centralisée de l'initiative JCSMD.
- ★ Assurer le suivi avec la personne-ressource de la famille de l'élève ou les administrateurs scolaires pendant et après la crise de l'élève lors de la formation centralisée, afin de s'assurer que l'élève bénéficie d'un soutien approprié dans son environnement local.
- ★ Peut fournir un suivi ou un soutien supplémentaire aux élèves après la formation centralisée.



## RESPONSABILITÉS

### REPRÉSENTANTS DES BUREAUX DE SANTÉ PUBLIQUE :

- ★ Avant la formation :
  - Confirmer le protocole et les politiques du conseil scolaire concernant le soutien psychosocial des élèves.
  - Passer en revue le présent document avec votre personne-ressource à l'école et les autres adultes qui assistent à la formation.
  - Présenter aux élèves le leader de la sécurité des élèves pour votre site.
- ★ Si les élèves **sont** accompagnés par un membre du personnel scolaire lors de la formation, confirmer le nom des membres du personnel scolaire qui seront les leaders de la sécurité des élèves.
- ★ Si les élèves **ne sont pas** accompagnés par un membre du personnel scolaire lors de la formation, nommer un membre du personnel du bureau de santé qui est présent à la formation afin qu'il assume le rôle de leader de la sécurité des élèves.
  - Déterminer qui sera la personne-ressource à l'école ou au conseil scolaire à des fins de suivi.
  - S'assurer que la personne-ressource familiale en cas d'urgence est identifiée pour chaque élève.

Écoles :

- ★ Nommer ou déterminer le membre du personnel scolaire qui sera le leader de la sécurité des élèves pour vos élèves participants, et transmettre son nom à vos leaders de la santé publique pour l'initiative JCSMD.





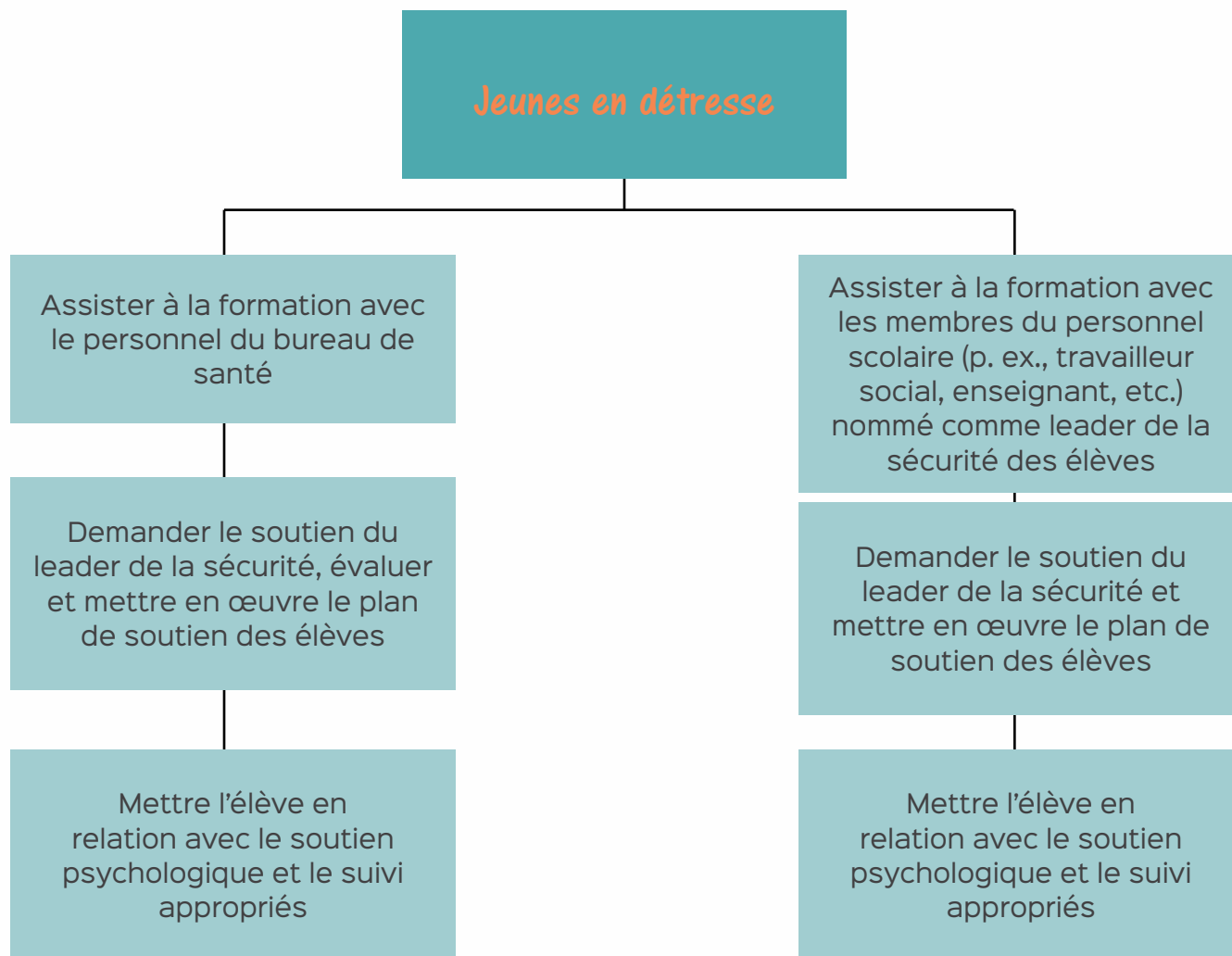
- Les écoles où un grand nombre d'élèves assistent à la formation pourraient devoir nommer au moins deux personnes.

- ★ S'assurer que les élèves savent qui a été désigné comme leader de la sécurité des élèves.
- ★ Mettre en œuvre votre plan de soutien des élèves conformément au protocole de votre conseil scolaire (p. ex., contacter les parents, informer les administrateurs, etc.).



## PROCESSUS

La figure 1 fournit une vue d'ensemble des mesures à prendre qui seront utilisées pour soutenir les jeunes qui ressentent de la détresse psychosociale pendant la formation de l'initiative JCSMD.





## AUTRES LIGNES DIRECTRICES POUR LES LEADERS DE LA SÉCURITÉ ET LES LEADERS DE LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



- ★ Les leaders de la sécurité et les leaders de la sécurité des élèves surveilleront les indications que les participants ont besoin de soutien.
- ★ Les leaders de la sécurité et les leaders de la sécurité des élèves utiliseront des locaux désignés (p. ex., près de la salle de formation principale ou des chambres) pour soutenir les élèves qui ressentent de la détresse émotionnelle).
- ★ Les élèves qui ressentent de la détresse seront évalués afin de déterminer leur capacité à continuer, en utilisant des principes d'écoute active.
  - Le plan de soutien des élèves sera mis en œuvre conformément aux politiques du conseil scolaire.
  - L'élève sera mis en relation avec le soutien approprié, selon les résultats de l'évaluation.

Pour les participants :

- ★ Les participants se renseigneront sur le plan de sécurité psychologique et identifieront le leader de la sécurité, le leader de la sécurité des élèves et le local sécuritaire pendant la période d'information de la première journée de la formation.
- ★ Pendant la formation, le code « pouce en l'air/pouce vers le bas » sera expliqué aux participants afin qu'ils puissent faire savoir à la personne de sécurité à la sortie que tout va bien.

« Si tu ne te sens pas en sécurité à n'importe quel moment pendant la formation, dis-le à un adulte. Un local sécuritaire est également situé à l'extérieur des portes principales. Si tu te rends dans ce local, dis-le à un adulte, surtout à la personne de sécurité assise près de la sortie. »

### RESSOURCES LOCALES

#### 1. Headwaters Health Care Centre

100 Rolling Hills Dr, Orangeville (Ontario) L9W 4X9 · Orangeville  
+1 519 941-2410  
<http://www.headwatershealth.ca/mentalhealth>





## 2. Peel Children's Centre – Service d'intervention en cas de crise

\*\*\* Jeunes âgés de 18 ans ou moins\*\*\*

Téléphone : 416 410-8615

85 A Aventura Court,  
Mississauga (Ontario) L5T 2Y6

REMARQUE : pour les jeunes âgés de 18 ans ou moins qui peuvent éprouver des difficultés avec le contenu de la formation et qui ont besoin de parler à quelqu'un le jour même, notre service d'intervention en cas de crise est accessible, car il est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'appelant parlera initialement au centre d'appels de notre service de crise qui recueille les renseignements de base, et un travailleur à l'intervention d'urgence le rappellera dans les 20 minutes suivantes. Si l'appelant ne souhaite pas laisser de renseignements permettant de l'identifier, il peut rester en ligne et son appel sera transféré à un travailleur à l'intervention d'urgence. Si une visite en personne est requise, il est possible d'en discuter avec le travailleur à l'intervention d'urgence, qui pourrait effectuer la visite le jour même ou le lendemain. Si des services de consultation au-delà du service d'intervention d'urgence sont requis, le travailleur à l'intervention d'urgence peut mettre l'appelant en relation avec d'autres services.

## 3. Peel Crisis Services

\*\*\* Adultes âgés de plus de 18 ans\*\*\*

Téléphone : 905 278-9036

REMARQUE : si un adulte âgé de plus de 18 ans éprouve des préoccupations pour sa propre santé mentale, il peut accéder au Peel Crisis Service. Le Peel Crisis Service fournit également un service téléphonique d'intervention d'urgence et permet de rencontrer l'appelant en personne, au besoin.

## 4. Tangerine Walk In Clinic

a) Associated Youth Services of Peel – Le mardi de 9 h à 20 h (dernière entrée sans rendez-vous à 18 h) 160 Traders Blvd. East, Suite 100, Mississauga (Ontario) L4Z 3K7

b) Peel Children's Centre – Le mercredi de 9 h à 20 h (dernier rendez-vous à 18 h)

REMARQUE : des services en français sont offerts

85A Aventura Court (coin sud-est de l'intersection de Hurontario St/Derry Rd)  
Mississauga (Ontario) L5T 2Y6.





## LEADERS DE LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES POUR LA FORMATION CENTRALISÉE



Bureau de santé	Personne-ressource à l'école (à remplir si aucun membre du personnel scolaire ne sera présent à la formation provinciale)	Protocole de sécurité des élèves existant (Oui/Non)	Protocole psychosocial pour élèves existant (Oui/Non)	Personnel scolaire assistant à la formation (Oui/Non)	Nom des membres du personnel scolaire assistant à la formation responsables de la sécurité des élèves	Autre

